Guide des études à la maîtrise en psychoéducation

Document à l'intention des étudiantes et étudiants à la maîtrise

École de psychoéducation de l'Université de Montréal

Université de Montréal
et du monde.

Dernière mise à jour : juin 2024

Table des matières

Introduction 0
Les trois modalités de la maîtrise 1
Informations générales et ressources 2
Les politiques et règlements des ESP 2
Les dates importantes à respecter 2
L'encadrement étudiant aux études supérieures 2
Rédaction et dépôt du mémoire de recherche 2
Plan global d'études, enregistrement du sujet de recherche et avis de dépôt 3
Sources de financement 3
Services universitaires 3
L'approche-programme par compétences 5
Vue d'ensemble de la Maîtrise modalité Stage et rapport d'intégration professionnelle (SRIP) 7
Structure du programme 7
Liste des cours et cheminement – Modalité Stage avec Rapport d'intégration prof. (SRIP) 8
Stage intensif d'une année 9
L'accompagnement, la supervision et la coordination des stages 9
Rapport d'intégration professionnelle 9
Vue d'ensemble de la Maîtrise modalité Recherche et Stage (R-S) 10
Structure du programme 10
Liste des cours et cheminement – Modalité Recherche et Stage (R-S) 11
Stage sur une année 12
L'accompagnement, la supervision et la coordination des stages 12
Liens entre le stage et le mémoire 12
Vue d'ensemble de la Maîtrise modalité Recherche (R) 13
Structure du programme 13
Liste des cours et cheminement – Modalité Recherche (R) 14
Inscription aux cours 15
Direction et codirection de recherche 16
Les étapes du mémoire de recherche 17
Enregistrement du sujet de recherche 17
Projet de mémoire et évaluation par un comité aviseur 17
Certificat d'éthique 18
Autorisation de faire un mémoire par article 18
Avis de dépôt du mémoire 19
Choix des membres du jury d'évaluation et évaluation du mémoire 20
Le mémoire de recherche : balises pour la rédaction et le dépôt 21
Longueur du mémoire et de ses sections 21
Adaptation pour le mémoire par articles 21
Distinctions entre les mémoires de 18 et de 30 crédits 22
Balises pour la distinction des techniques d'analyse 23
Contribution des coauteures, coauteurs et version de l'article incluse dans le mémoire 23
Personnes ressources 24
Annexe 1 – Description des stages de maîtrise 25
Annexe 2 – Année préparatoire (propédeutique) à la maîtrise mémoire et stage 26
Annexe 3 – Synthèse des grandes étapes de la réalisation du mémoire 27
Annexe 4 – Projet de recherche et comité aviseur 28
Présentation 28
Plan du projet de mémoire 28
Processus d'évaluation 29

Introduction

Bienvenue aux études de 2e cycle à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal !

Ce guide renferme les informations relatives au cheminement étudiant à la maîtrise en psychoéducation, dont les grandes étapes du parcours. Le présent document est complémentaire aux directives et guides qui se trouvent sur le site Web des Études supérieures et postdoctorales (ESP). Nous espérons que cela répondra à vos principales questions et vous aidera à comprendre les particularités des études aux cycles supérieurs.

Plusieurs renseignements sur le programme de maîtrise ainsi que sur les études supérieures et les soutiens financiers possibles sont aussi disponibles sur le site web de l'École de psychoéducation : http://www.psyced.umontreal.ca

Vous trouverez également beaucoup de renseignements sur la pratique de la psychoéducation sur le site web de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ). Une maîtrise en psychoéducation (modalités avec stage) vous donnera accès au titre de l'OPPQ.

Site web de l'OPPQ http://www.ordrepsed.qc.ca/

Les trois modalités de la maîtrise

La maîtrise en psychoéducation à l'Université de Montréal comporte trois modalités :

- Modalité Stage avec Rapport d'intégration professionnelle (SRIP)
- Modalité Recherche et Stage (R-S)
- Modalité Recherche (R)

La modalité Stage avec Rapport d'intégration professionnelle donne accès à l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec (OPPQ) et est offerte au campus de Montréal et au campus de Laval.

La modalité Recherche et Stage donne accès à l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec (OPPQ) ET au doctorat. Elle est offerte au campus de Montréal.

La modalité Recherche ouvre la porte à la recherche au doctorat. Elle est offerte au campus de Montréal.

Modalité	**Crédits de cours**	**Crédits de stage**	**Crédits rapport/ mémoire**	**Durée**	**Accès à l'OPPQ**	**Bourses excellence/ recherche**	**Accompa-gnement individuel**	**Accès au doctorat**
SRIP	27	15 (2e année)	3 (Rapport)	2 ans	✓	⊘	⊘	⊘
R+S	15	12 (2e année)	18 (Mémoire)	2 ans	✓	✓	✓	✓
R	15	0	30 (Mémoire)	2 ans	⊘	✓	✓	✓

Les programmes de psychoéducation adoptent une **approche par compétences**. Ainsi, au terme des cinq ans de formation, les étudiants et étudiantes auront acquis l'ensemble des compétences nécessaires à la profession de psychoéducatrice et psychoéducateur.

Informations générales et ressources

Pour poursuivre vos études avec succès, certains renseignements sont essentiels à connaitre, dont les règlements pédagogiques. Des services vous sont offerts à chaque étape que vous franchirez. N'hésitez pas à faire appel à ces ressources.

Les politiques et règlements des ESP

Vous y trouverez toutes les règles qui régissent vos études supérieures, de la durée des études aux procédures d'évaluation, en passant par l'abandon de cours ou un changement de programme.

- Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- Plagiat ou fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs

Les dates importantes à respecter

Vous trouverez les calendriers universitaires officiels de l'Université de Montréal sur le site du Bureau du registraire. Ce calendrier précise les dates de début et de fin de session, les dates limites pour annuler ou abandonner un cours, etc.

Certains cours suivent un calendrier différent. Il faut ainsi toujours vérifier dans le Centre étudiant les dates limites pour chacun des cours. Visitez la page Modification, annulation et abandon de cours pour en savoir plus.

L'encadrement étudiant aux études supérieures

Ce guide web aborde des questions importantes comme le choix de la direction de recherche, les différentes modalités d'encadrement, l'importance du plan d'études, les écueils à éviter et des pistes de solutions en cas de pépins dans l'encadrement. **Consultez-le !**

Rédaction et dépôt du mémoire de recherche

Cette section du site des ESP vous permet d'accéder aux ressources et conseils pour la rédaction et le dépôt de mémoire. Vous y trouverez le Guide des mémoires et thèses (2022) qui renferme de précieuses informations sur les aspects éthiques et règles entourant entre autres la propriété intellectuelle et les droits d'auteurs, les étapes de l'évaluation, les modes de présentation, les sections à respecter, les paramètres liés à la mise en page.

De plus, les Bibliothèques mettent à votre disposition une foule d'outil regroupés dans la page Rédiger une thèse ou un mémoire à l'UdeM, dont un outil pour la mise en page automatique du manuscrit.

Plan global d'études, enregistrement du sujet de recherche et avis de dépôt

Le parcours aux études supérieures comporte quelques étapes formelles qui doivent être consignées aux ESP. Ces étapes sont :

- **Choix d'un directeur de recherche** : à partir de l'acceptation d'admission, au plus tard avant la fin du 1er trimestre (Art. 83)
- **Dépôt du plan global d'études** : avant la fin du 1er trimestre (Art. 78)
- **Enregistrement du sujet de recherche** : avant la fin du 2e trimestre (Art. 87a)

Les documents officiels, qui se trouvent à la page Formulaires sur Mon UdeM, section des ESP, doivent être envoyés par courriel à la technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE). Pour le Plan global d'études et le Plan de soutien à la réussite, vous devrez le téléverser dans votre Centre étudiant avant la fin du 1er trimestre. La TGDE s'occupe de lancer la séquence d'approbation.

Sources de financement

Plusieurs bourses d'études sont disponibles pour les personnes dans les modalités qui préparent au doctorat (Recherche-Stage et Recherche). Les bourses (d'excellence, de soutien, de recherche) peuvent être remises par :

- L'École de psychoéducation
- La Faculté des arts et des sciences
- L'Université de Montréal et ses partenaires
- Les organismes subventionnaires : Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), Fonds de recherche du Québec (FRQ).

Outre les bourses, des **opportunités d'auxiliariat d'enseignement et de recherche** sont offertes par l'École de psychoéducation aux étudiants et étudiantes de première et deuxième année de maîtrise. Il y a également des offres de surveillance d'examen et de correction, entre autres. Ces postes sont généralement envoyés par courriel en début de trimestre. Plus de renseignements sur les possibilités de financement :

- Ce qu'il faut savoir sur le financement
- Emploi sur les campus
- Programmes d'innovation Mitacs

Services universitaires

L'Université de Montréal a à cœur sa communauté étudiante. Que ce soit pour du soutien à la réussite, un coup de main pour de l'aide alimentaire ou pour parler avec quelqu'un dans un moment difficile, la ressource est là. Visitez le site des Services à la vie étudiante.

Santé et mieux-être

Visitez l'espace Être bien, qui regroupe l'ensemble des outils pour garder l'équilibre et la santé, par des bains de forêt avec les Amis de la montagne ou des trucs pour manger sainement. Quels que soient les maux qui vous affectent, n'hésitez pas à faire appel aux services du personnel de la santé : médecins, psychologues, nutritionnistes, infirmières et physiothérapeute. Du soutien psychologique est disponible, à distance ou en clinique.

Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH)

Le Soutien aux étudiantes et étudiants en situation de handicap permet aux personnes de disposer d'accommodements particuliers en lien avec leur situation. Les personnes présentant une condition doivent prendre rendez-vous avec un conseiller ou une conseillère dès le début de leurs études.

Réseau des Sentinelles

La sentinelle est un membre du personnel qui est formé et disponible pour vous accueillir, vous écouter et vous orienter au besoin vers une ressource, de façon spontanée, respectueuse et discrète. Vous pouvez frapper à la porte d'une sentinelle sur le campus, peu importe où vous vous trouvez. Vous la reconnaîtrez par le phare, apposé sur la porte de son bureau ou sur son poste de travail. Cela signifie que vous pouvez vous adresser à elle, sans hésiter. Trouver une sentinelle.

Programme Mieux-être en santé mentale

Le programme Mieux-être en santé mentale de l'ASEQ offre du soutien 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à tous les étudiants et étudiantes ainsi qu'un accès à plusieurs spécialistes.

Pairs aidants en psychoéducation de l'Université de Montréal (PAPÉDUM)

Le PAPEDUM est un programme de soutien psychosocial entre pairs qui vise à offrir une écoute active ponctuelle entièrement confidentielle par des étudiantes et étudiants pour leurs pairs. Il a aussi pour objectif d'organiser des activités pour favoriser le bien-être des étudiants(es) et diffuser de l'information pour promouvoir la santé. Les membres du PAPEDUM sont formés et accompagnés par un ou une psychologue du Centre de santé et de consultation psychologie de l'UdeM.

- Le local est situé au pavillon Marie-Victorin, local C-425.
- papedum@psyced.umontreal.ca
- Prendre rendez-vous

L’approche-programme par compétences

L’École de psychoéducation de l’Université de Montréal vise à former des psychoéducatrices et psychoéducateurs compétents qui traitent avec rigueur toute activité professionnelle et scientifique dans leur domaine, soit la prévention et l’intervention auprès des personnes à risque ou en difficulté d’adaptation, des familles, des groupes ou des organisations.

La qualité pédagogique de la formation est centrale au processus d’acquisition des compétences attendues des personnes professionnelles de la psychoéducation. Notre formation sur cinq ans s’inscrit dans une approche-programme par compétences. Cette nouvelle approche est centrée sur le développement progressif des compétences professionnelles des étudiantes et étudiants durant **toute la durée de leurs études**, de l’entrée au baccalauréat à la fin de leur maîtrise. L’arrimage entre la formation initiale et les études supérieures est ainsi plus étroit et plus cohérent, en plus d’assurer le profil de sortie des personnes diplômées.

Trois compétences constituent les piliers de la formation :

1. Évaluer le potentiel adaptatif d’une personne et le potentiel expérientiel de son environnement
2. Intervenir en vue de soutenir le potentiel adaptatif d’une personne et le potentiel expérientiel de son environnement
3. Intégrer la démarche scientifique

Trois autres compétences en représentent les assises :

4. Communiquer à l’oral et à l’écrit
5. Travailler ensemble
6. Adopter une démarche réflexive

Pour chacune des compétences, un nombre limité d’apprentissages composés de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être sont proposés. Tel qu’illustré dans la figure, les apprentissages se réalisent progressivement, durant les cinq années de formation, selon des niveaux croissants d’approfondissement : comprendre (sait), appliquer (sait comment), utiliser avec de l’aide (démontre), performer (fait de manière autonome).

Au baccalauréat, en première année, l’étudiante ou l’étudiant se familiarise avec les fondements de la psychoéducation et comprend des concepts, principes et théories relatifs à la discipline. Dès la **deuxième année**, les cours permettent à de savoir comment appliquer ses apprentissages dans des situations simples, avec soutien. En **troisième année**, en stage, la personne devient capable d’utiliser ses apprentissages, avec du soutien. Ce n’est qu’**à la maîtrise** que l’étudiant sera capable d’utiliser ses apprentissages et de faire les diverses tâches d’un psychoéducateur de manière autonome.

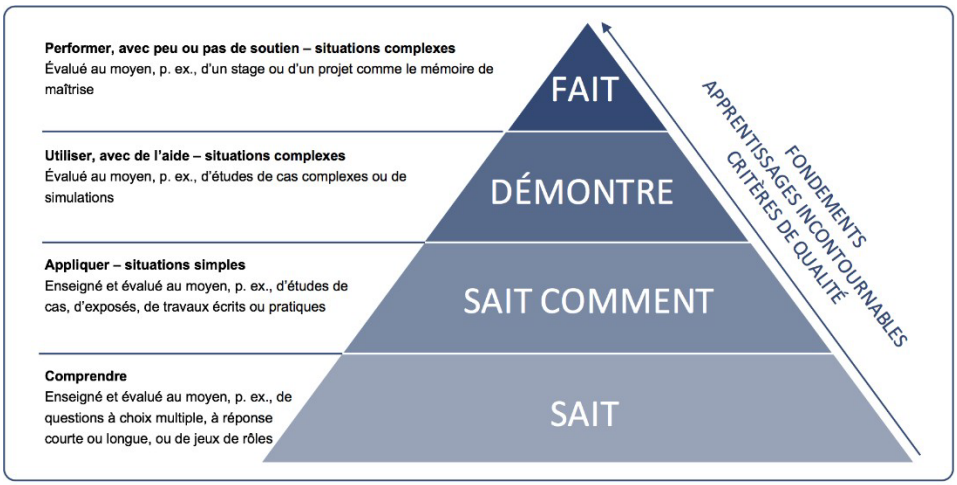

Figure fortement inspirée de la pyramide de la compétence clinique de Miller

En somme, la maîtrise en psychoéducation se caractérise par de nombreux avantages, dont une cohérence dans la continuité avec le baccalauréat, des liens théorie-pratique et évaluation-intervention étroits ainsi qu'un profil de sortie connu et assuré.

Vue d’ensemble de la Maîtrise modalité Stage et rapport d’intégration professionnelle (SRIP)

Cette modalité vise à former les étudiantes et étudiants aux pratiques professionnelles en psychoéducation fondées sur des données probantes (ou basées sur l’évidence empirique) et à développer un regard critique sur les interventions et leur évaluation, autant du point de vue de la personne intervenante que de celui de la ou du bénéficiaire de l’intervention.

Cette modalité permet d’acquérir et de consolider les connaissances et les habiletés professionnelles en conformité avec le profil de compétences générales des psychoéducateurs et psychoéducatrices (OPPQ).

1ère année	2e année
Cours **24 crédits**	**Stage intensif – 15 crédits** - 560 heures - 20 à 30 semaines entre sept. et avril, de 3 à 4 jours par semaine **Rédaction du rapport d’intégration professionnelle – 3 crédits** **Un cours optionnel – 3 crédits** À faire durant l’été de la 1ère année ou à l’automne de la 2e année.

Structure du programme

La modalité avec Stage (intégration professionnelle) comporte 45 crédits, soit 27 crédits de cours (9 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option), 15 crédits de stage et 3 crédits attribués à la rédaction d’un rapport d’intégration professionnelle.

La scolarité minimale est de quatre trimestres. La scolarité maximale est de 6 trimestres (2 ans) à plein temps, et de 9 trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps ou à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. À la maîtrise, la session d’été est prise en considération dans le calcul du nombre de trimestres.

Liste des cours et cheminement type – Modalité Stage avec Rapport d'intégration prof.

Bloc A Formation scientifique Obligatoire – 3 crédits	**Bloc C** Champs de pratique en psychoéducation Option – min. 3 crédits, max. 12 crédits
PSE 6116 Mobilisation des connaissances en psychoéd	PSE 6103 Enjeux sociaux et psychoéducation PSE 6104 Techniques d'entrevue avancées en psychoéd PSE 6105 Approches de 3e vague en psychoéducation PSE 6107 Interventions cognitives en milieu scolaire PSE 6124 Biologie et intervention PSE 6136 TDAH : bilan clinique PSE 6301 Perspectives évolutionnistes avancées PSE 6307 Adaptation psychosociale à l'adolescence PSE 6309 Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis PSE 6311 Difficultés relationnelles avec les pairs PSE 6312 Dévelop. positif des personnes et communautés PSE 6373 Travail d'équipe et rôle conseil PSE 6574 Techniques d'observation avancées PSE 6578 Pratiques et politiques sociales PSE 6638 Problématique en psychoéducation
Bloc B Évaluation - intervention psychoéducatives : intégration Option – min. 6 crédits, max. 15 crédits	**Bloc D** Formation clinique avancée Obligatoire – 24 crédits
PSE 6721 Psychoéducation avancée : petite enfance PSE 6722 Psychoéducation avancée : attachement PSE 6723 Psychoéducation avancée : troubles extériorisés PSE 6724 Psychoéducation avancée : troubles du dévelop. PSE 6726 Psychoéducation avancée : troubles anxieux PSE 6727 Psychoéducation avancée : dépression PSE 6728 Psychoéducation avancée : antisocialité PSE 6729 Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés PSE 6730 Psychoéducation avancée : trauma PSE 6732 Psychoéducation avancée : milieu scolaire PSE 6733 Thèmes avancés en psychoéducation	PSE 6114 Éthique, déontologie et tenue de dossiers PSE 6308 Évaluation et intervention en situation de crise PSE 66091 Stage pratique psychoéducation 1 (0 crédit) PSE 66092 Stage pratique psychoéducation 2 15 crédits) PSE 66111 Rapport d'intégration professionnelle 1 (0 crédit) PSE 66112 Rapport d'intégration professionnelle 2 (3 crédits)

1ère année – 24 crédits minimum 21 crédits pour être accepté en stage			**2e année – 21 crédits**		
Automne 12 crédits	1 cours obligatoire 3 cours optionnels (blocs B ou C)	3 cr. 9 cr.	**Automne** 11,5 cr.	1 cours optionnel, **si non suivi à l'été** Stage pratique 1 (PSE 66091) Rapport (PSE 66111)	3 cr. 7,5 cr. 1 cr.
Hiver 12 crédits	2 cours obligatoires 2 cours optionnels (bloc B ou C)	6 cr. 6 cr.	**Hiver** 9,5 cr.	Stage pratique 2 – suite (PSE66092) Rapport – suite (PSE 66112)	7,5 cr. 2 cr.
Été	Selon disponibilités. Si non suivi à l'été, suivre à l'automne de la 2e année.				

Stage intensif d’une année

Le stage de cette modalité est d’une durée de 560 heures, réparties entre la mi-septembre à la fin mars. Vous trouverez à l’**ANNEXE 1** un tableau récapitulatif des attentes en termes de durée et d’heures, les objectifs visés, les expériences requises et les responsabilités des personnes accompagnatrices de stage.

Le stage de maîtrise permet à l’étudiante et l’étudiant d’utiliser les apprentissages acquis tout au long des études et de faire les diverses tâches d’une psychoéducatrice ou d’un psychoéducateur de manière autonome. Après ce stage, la personne pourra devenir une professionnelle, un professionnel de plein exercice en devenant membre de l’Ordre.

L’École de psychoéducation est responsable de trouver un milieu de stage à l’ensemble de ses stagiaires. Tous les efforts sont mis afin de trouver un milieu qui correspond aux intérêts de chacune et chacun, qui soit relativement près du lieu de résidence. Toutefois, étant donné le grand nombre de stagiaires, il n’est pas toujours possible de satisfaire les critères de tout le monde.

Il est possible de trouver et suggérer un milieu de stage. Ce milieu devra passer par un processus d’accréditation, mené par l’équipe de coordination des stages, avant de pouvoir y faire son stage.

L’accompagnement, la supervision et la coordination des stages

Chaque stagiaire est accompagné par une psychoéducatrice ou un psychoéducateur qui travaille dans le milieu de stage, qui agit comme accompagnatrice ou accompagnateur. Cette personne encadre l’action de la ou du stagiaire au quotidien et s’assure de lui procurer les opportunités de vivre les expériences requises.

La ou le stagiaire aura également des supervisions en petits groupes avec psychoéducatrices et psychoéducateurs d’expérience engagés par l’École de psychoéducation. Ce sont les superviseures, superviseurs. Les supervisions ont lieu dans les locaux de l’Université et ont pour objectif de développer la démarche réflexive en lien avec la pratique de la ou du stagiaire.

Rapport d’intégration professionnelle

Le rapport d’intégration professionnelle vise à vérifier l’atteinte de compétences et d’autonomie requises par une psychoéducatrice ou un psychoéducateur dans le cadre d’une intervention menée dans le stage de maîtrise. Dans ce rapport, l’étudiante ou l’étudiant doit démonter un sens critique face à son intervention, intégrer les connaissances théoriques pertinentes quant aux difficultés d’adaptation visées par l’intervention et démontrer une pratique réflexive face à son travail de professionnelle, professionnel.

Les stagiaires sont accompagnés dans la rédaction de ce rapport par une professeure ou un professeur dans le cadre d’un cours-séminaire de 3 crédits, lors des deux derniers trimestres.

Vue d'ensemble de la Maîtrise modalité Recherche et Stage (R-S)

Cette modalité est destinée aux personnes qui souhaitent **acquérir une formation à la pratique professionnelle et à la recherche en psychoéducation**.

La modalité vise à développer les compétences professionnelles pour l'admission à l'OPPQ et à acquérir des connaissances approfondies sur un sujet particulier à la discipline, par l'exercice rigoureux de la démarche et de l'écriture scientifiques. Cette formation allie des cours, un stage et la rédaction d'un mémoire. Ce mémoire sur un thème choisi est constitué d'un contexte théorique et rapporte les résultats obtenus durant la recherche. Les personnes provenant d'autres disciplines suivent une année préparatoire (**ANNEXE 2**) afin d'acquérir les essentiels en psychoéducation.

Elle vise à accroître l'expertise à l'égard aux **opérations d'intervention** (observation, évaluation, planification, organisation, animation, utilisation, communication) et aux **habiletés cliniques et critiques** (analyses cliniques, analyses critiques, éthique professionnelle, autonomie professionnelle). Elle vise également à former aux modèles théoriques et aux problématiques de l'inadaptation psychosociale, aux méthodologies d'intervention et aux méthodes de recherches utilisées en psychoéducation.

1ère année	2e année
Cours **15 crédits**	**Stage – 12 crédits** - 420 heures - 20 à 30 semaines entre sept. et avril, de 3 à 4 jours par semaine **Rédaction d'un mémoire de recherche – 18 crédits** A débuter à l'hiver.

Structure du programme

La modalité Stage et Recherche comporte 45 crédits, soit 15 crédits de cours (9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours optionnels), 18 crédits pour les activités de recherche et de rédaction du mémoire et 12 crédits de stage.

La scolarité minimale est de 4 trimestres. La scolarité maximale est de 6 trimestres (2 ans) à plein temps et de 9 trimestres (trois ans) à temps partiel ou demi-temps, **en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.** À la maîtrise, la session d'été est prise en considération dans le calcul du nombre de trimestres. **À plein temps**, ces études devraient durer deux ans. Selon ce cheminement, la 1ère année est consacrée à la scolarité et à l'avancement du projet de mémoire. La 2e année est consacrée au stage et à l'écriture du mémoire. Exceptionnellement, les études à **demi-temps** devraient durer trois ans. Les deux premières années sont consacrées à la scolarité et à l'avancement du projet de mémoire. La 3e année est consacrée au stage et à l'écriture du mémoire.

Liste des cours et cheminement type – Modalité Recherche et Stage (R-S)

Bloc A Formation scientifique Obligatoire – 3 crédits	**Bloc C** Analyses de données Option – 3 crédits
PSE 6562 Méthodes de recherche en psychoéducation	ETA 6512 L'analyse de données qualitatives (non offert à l'H25, remplacé par ASA 6704 Intro à la recherche qualitative) PSE 6573 Méthodes quantitatives- psychoéducation
Bloc B Évaluation - intervention psychoéducatives : intégration Option – 3 crédits	**Bloc D** Formation clinique avancée Obligatoire – 18 crédits
PSE 6721 Psychoéducation avancée : petite enfance PSE 6722 Psychoéducation avancée : attachement PSE 6723 Psychoéducation avancée : troubles extériorisés PSE 6724 Psychoéducation avancée : troubles du dévelop. PSE 6726 Psychoéducation avancée : troubles anxieux PSE 6727 Psychoéducation avancée : dépression PSE 6728 Psychoéducation avancée : antisocialité PSE 6729 Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés PSE 6730 Psychoéducation avancée : trauma PSE 6732 Psychoéducation avancée : milieu scolaire PSE 6733 Thèmes avancés en psychoéducation	PSE 6114 Éthique, déontologie et tenue de dossiers PSE 6308 Évaluation et intervention en situation de crise PSE 66081 Stage pratique psychoéducation 1 (0 crédit) PSE 66082 Stage pratique psychoéducation 2 (12 crédits) **Bloc E** Recherche et mémoire Obligatoire – 18 crédits PSE 6622 Mémoire (18 crédits)

	Trimestre	Cours obligatoires	Cours optionnels	Étapes du cheminement	L'étudiante, l'étudiant…
1re année – 15 crédits	**Automne** 6 crédits	1 cours PSE 6562 – 3 cr.	1 cours Bloc B – 3 cr.	Définition du projet de recherche Plan global d'études	Suit 2 cours. Élabore et dépose son Plan global d'études approuvé. Utilise ses cours pour préciser sa question de recherche.
	Hiver 9 crédits	2 cours PSE 6114 – 3 cr. PSE 6308 – 3 cr.	1 cours Bloc C – 3 cr.	Enregistrement du sujet de recherche	Suit 3 cours. Explore les méthodes et devis appropriés pour traiter sa question de recherche. Enregistre son sujet de recherche.
	Été			Dépôt du projet de mémoire Certificat d'éthique	Dépôt du Projet de recherche qui sera soumis à un comité aviseur. Une fois le projet approuvé, fait sa demande de certificat éthique (si nécessaire).
2e année – 30 crédits	**Automne** 6 crédits	Stage pratique 1 PSE 66081		Stage Rédaction	Fait son stage pratique intensif. Entame la rédaction des différentes parties de son mémoire.
	Hiver 6 crédits	Stage pratique 2 PSE 66082		Stage Avis de dépôt	Suite du stage pratique et avancement du mémoire. Dépose l'Avis de dépôt.
	Été 18 crédits	Mémoire PSE 6622		Dépôt du mémoire	Finalisation du mémoire et dépôt final avant la fin du trimestre d'été. Apporte des corrections à son mémoire suite aux commentaires des évaluateurs. Dépôt final du mémoire.

Voir l'**ANNEXE 3** pour les détails de chacune des étapes importantes du cheminement.

Stage sur une année

Le stage de cette modalité est d'une durée de **420 heures**, réparties entre la mi-septembre à la fin mars. Vous trouverez à l'**ANNEXE 1** un tableau récapitulatif des attentes en termes de durée et d'heures, les objectifs visés, les expériences requises et les responsabilités des personnes accompagnatrices de stage.

Le stage de maîtrise permet à l'étudiante et l'étudiant d'utiliser les apprentissages acquis tout au long des études et de faire les diverses tâches d'une psychoéducatrice ou d'un psychoéducateur de manière autonome. Après ce stage, la personne pourra devenir une professionnelle, un professionnel de plein exercice en devenant membre de l'Ordre.

L'École de psychoéducation est responsable de trouver un milieu de stage à l'ensemble de ses stagiaires. Tous les efforts sont mis afin de trouver un milieu qui correspond aux intérêts de chacune et chacun, qui soit relativement près du lieu de résidence. Toutefois, étant donné le grand nombre de stagiaires, il n'est pas toujours possible de satisfaire les critères de tout le monde.

Il est possible de trouver et suggérer un milieu de stage. Ce milieu devra passer par un processus d'accréditation, mené par l'équipe de coordination des stages, avant de pouvoir y faire son stage.

L'accompagnement, la supervision et la coordination des stages

Chaque stagiaire est accompagné par une psychoéducatrice ou un psychoéducateur qui travaille dans le milieu de stage, qui agit comme accompagnatrice ou accompagnateur. Cette personne encadre l'action de la ou du stagiaire au quotidien et s'assure de lui procurer les opportunités de vivre les expériences requises.

La ou le stagiaire aura également des supervisions en petits groupes avec psychoéducatrices et psychoéducateurs d'expérience engagés par l'École de psychoéducation. Ce sont les superviseures, superviseurs. Les supervisions ont lieu dans les locaux de l'Université et ont pour objectif de développer la démarche réflexive en lien avec la pratique de la ou du stagiaire.

Liens entre le stage et le mémoire

Il n'y a pas nécessairement de liens directs entre le stage et le mémoire. Les étudiantes et étudiants de cette modalité sont invités à traiter d'une question de recherche par l'entremise d'analyses secondaires de données déjà recueillies. Le milieu de stage n'est donc pas un milieu de recherche. Par contre, afin de maximiser le développement des connaissances, il est suggéré que le milieu de stage permette d'entrer en contact avec des clientèles aux prises avec les enjeux dont traite le mémoire de recherche. Cela n'est cependant pas une obligation.

Vue d’ensemble de la Maîtrise modalité Recherche (R)

Cette modalité est destinée aux personnes qui désirent **parfaire une formation à la recherche en psychoéducation** et acquérir des connaissances très approfondies sur un sujet ou un problème particulier à la discipline, par l’exercice rigoureux de la démarche et de l’écriture scientifiques. Cette formation allie des cours (15 crédits) et la rédaction d’un mémoire (30 crédits), et peut constituer une voie vers le doctorat en psychoéducation. Cette modalité ne mène pas à la pratique de la psychoéducation.

La différence entre le mémoire de 18 crédits et le mémoire de 30 crédits est au niveau de l’intensité de l’implication dans la formation à la recherche, notamment l’implication dans des activités de collectes de données et la complexité de la stratégie analytique.

1ère année	2e année
Cours **15 crédits**	**Rédaction d’un mémoire de recherche – 30 crédits** À débuter à l’hiver.

Structure du programme

La modalité Recherche comporte 45 crédits, soit 15 crédits de cours (3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours optionnels), et 30 crédits pour les activités de recherche et de rédaction du mémoire.

La scolarité minimale est de quatre trimestres. La scolarité maximale est de 6 trimestres (2 ans) à plein temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. À la maîtrise, la session d’été est prise en considération dans le calcul du nombre de trimestres.

À plein temps, ces études devraient durer deux ans. Selon ce cheminement, la première année est consacrée à la scolarité et à l’avancement du projet de mémoire. La seconde année est consacrée à la recherche à la rédaction du mémoire.

Exceptionnellement, des études à **demi-temps** devraient durer trois ans. Les deux premières années sont consacrées à la scolarité et à l’avancement du projet de mémoire. La troisième année est consacrée à la recherche à la rédaction du mémoire.

Liste des cours et cheminement – Modalité Recherche (R)

Bloc A Formation scientifique Obligatoire – 3 crédits	**Bloc C** Champs de pratique en psychoéducation Option – min. 3 crédits, max. 6 crédits
PSE 6562 Méthodes de recherche en psychoéducation	PSE 6103 Enjeux sociaux et psychoéducation PSE 6104 Techniques d'entrevue avancées en psychoéd. PSE 6105 Approches de 3e vague en psychoéducation PSE 6107 Interventions cognitives en milieu scolaire PSE 6123 Séminaire de recherche PSE 6124 Biologie et intervention PSE 6136 TDAH : bilan clinique PSE 6301 Perspectives évolutionnistes avancées PSE 6307 Adaptation psychosociale à l'adolescence PSE 6309 Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis PSE 6311 Difficultés relationnelles avec les pairs PSE 6312 Dévelop. positif des personnes et communautés PSE 6373 Travail d'équipe et rôle conseil PSE 6574 Techniques d'observation avancées PSE 6578 Pratiques et politiques sociales PSE 6638 Problématique en psychoéducation
Bloc B Évaluation - intervention psychoéducatives : intégration Option – min. 3 crédits, max. 6 crédits	**Bloc D** Analyses de données Option – min. 3 crédits, max. 6 crédits
PSE 6721 Psychoéducation avancée : petite enfance PSE 6722 Psychoéducation avancée : attachement PSE 6723 Psychoéducation avancée : troubles extériorisés PSE 6724 Psychoéducation avancée : troubles du dévelop. PSE 6726 Psychoéducation avancée : troubles anxieux PSE 6727 Psychoéducation avancée : dépression PSE 6728 Psychoéducation avancée : antisocialité PSE 6729 Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés PSE 6730 Psychoéducation avancée : trauma PSE 6732 Psychoéducation avancée : milieu scolaire PSE 6733 Thèmes avancés en psychoéducation	ETA 6512 L'analyse de données qualitatives (peut être remplacé par ASA 6704 si non offert au trimestre d'hiver) PSE 6573 Méthodes quantitatives- psychoéducation **Bloc E** Recherche et mémoire Obligatoire – 30 crédits PSE 6621 Mémoire (30 crédits)

	Trimestre	Cours obligatoires	Cours optionnels	Étapes du cheminement	L'étudiante, l'étudiant…
1re année – 15 crédits	**Automne** 9 crédits	1 cours – 3 cr. PSE 6562	2 cours – 6 cr. Blocs B ou C	Définition du projet de recherche Plan global d'études	Suit 3 cours. Élabore et dépose son Plan global d'études approuvé. Utilise ses cours pour préciser sa question de recherche.
	Hiver 6 crédits		2 cours – 6 cr. PSE 6573 ou ETA 6512	Enregistrement du sujet de recherche	Suit 2 cours. Explore les méthodes et devis appropriés pour traiter sa question de recherche. Enregistre son sujet de recherche.
	Été			Dépôt du projet de mémoire Certificat d'éthique	Dépôt du Projet de recherche qui sera soumis à un comité aviseur. Une fois le projet approuvé, fait sa demande de certificat éthique (si nécessaire).
2e année – 30 crédits	**Automne**			Activités de recherche et de rédaction	Entame la rédaction des différentes parties de son mémoire.
	Hiver			Rédaction Avis de dépôt	Entame la rédaction du mémoire. Dépose l'Avis de dépôt.
	Été 30 crédits	Mémoire PSE 6621		Dépôt du mémoire	Finalisation du mémoire et dépôt final avant la fin du trimestre d'été. Apporte des corrections à son mémoire suite aux commentaires des évaluateurs. Dépôt final du mémoire.

Inscription aux cours

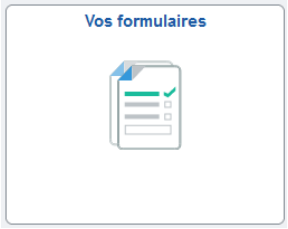

Contrairement au baccalauréat, le choix de cours à la maîtrise se fait par formulaires dans le Centre étudiant, à la vignette « Vos formulaires ». Les inscriptions se font habituellement au printemps pour les trimestres d'automne et d'hiver. Il est nécessaire de remplir un formulaire par trimestre.

Comment accéder au formulaire d'inscription :

- Rendez-vous dans votre Centre étudiant
- Cliquez sur Vos formulaires, puis sur le bouton **Remplir nouveau form.**
- Choisissez le formulaire *INS_Inscription (choix de cours)*
- Cliquez en haut à gauche du formulaire pour lire les instructions et règlements.

Pour de l'aide à propos des formulaires, visitez le site du Bureau du registraire.

Comment remplir le formulaire :

Champ Objet	Inscrire : Inscription pour le trimestre A2024 (à modifier selon le trimestre A, H ou E et l'an).
Section 1	Déjà rempli, les champs sont grisés.
Sections 2 et 3	Remplir tous les champs, de gauche à droite, en utilisant la loupe.
Section 4 Choix de cours (max 5 cours)	Remplir certains champs (matière, numéro, titre, section). Inscrire les cours souhaités en ordre de priorité (max. 5 cours). - Pour le campus de Montréal, remplir uniquement les sections A, B ou C. - Pour le campus de Laval, remplir uniquement les sections L ou V
Section 5	Laisser vide.
Section 6	Confirmer les deux énoncés.
Section 7	Indiquer dans les commentaires : - Son 2e choix de section pour les cours obligatoires, s'il y a lieu - Un 2e choix pour les cours à option - Toute contrainte relative à l'horaire faisant en sorte qu'il est impossible de s'inscrire à l'une des sections d'un cours obligatoire.

Une fois le formulaire rempli, cliquer sur le bouton **Enregistrer** qui se trouve en haut à droite. Votre TGDE procèdera à l'inscription en deux temps :

1. Une **première échéance** est donnée. Si des cours optionnels ou des sections de cours obligatoires atteignent leur capacité, les places seront établies au sort parmi les personnes ayant soumis leur formulaire d'inscription avant la date indiquée.
2. Après la date limite, les formulaires seront **traités selon l'ordre d'arrivée** (premier arrivé, premier servi). Si tout est conforme, la personne recevra un courriel de confirmation. Si les demandes indiquées ne peuvent toutes être répondues, un courriel sera envoyé par votre TGDE indiquant les éléments à modifier. Vous n'avez pas à créer un nouveau formulaire, il faut **modifier le formulaire existant**.

Direction et codirection de recherche

Le directeur ou la directrice de recherche est la personne-ressource principale avec laquelle l'étudiante ou l'étudiant formera équipe pour mener à terme son programme, en plus de répondre de sa démarche.

Les étudiantes et étudiants doivent donc trouver un membre du corps professoral pour superviser les activités liées à la réalisation de leur mémoire de maîtrise. Il est recommandé d'aller à la recherche d'une direction de recherche une fois l'admission confirmée, au plus tard avant la fin du premier trimestre. Voyez plus de détails sur le site web des Études supérieures et postdoctorales, à la page Cheminement et encadrement – Directeur de recherche.

La direction d'un mémoire est assurée par un **membre régulier du corps professoral** de l'École de psychoéducation. Consultez le site internet de l'École de psychoéducation pour connaître les expertises de recherche et le répertoire des professeurs.

Dans certaines conditions exceptionnelles, la direction d'un mémoire peut requérir l'apport d'une **codirection** :

- Lorsqu'une compétence complémentaire à celle de la directrice ou du directeur de recherche est absolument requise, et cela de façon non ponctuelle pour assurer une direction appropriée. Le plus souvent, la participation d'un ou d'une spécialiste à la réalisation d'un mémoire peut être reconnue d'une autre façon que par la codirection; à part les remerciements d'usage dans le mémoire lui-même, il est possible de considérer comme consultante ou consultant privilégié, lui assurer une présence parmi les auteurs, auteures de la ou des publications qui découleront de la recherche, etc.
- Lorsque le contrat d'engagement de la directrice ou du directeur de recherche au département, dans son unité ou dans son institution ne s'étale par sur une période au moins équivalente à la durée normale et probable des études.
- Lorsque la directrice ou le directeur souhaité est une professeure ou professeur associé.
- Lorsque deux professeurs, professeures sont engagés dans un programme de recherche commun et qu'ils ou elles choisissent de codiriger une recherche dans ce programme.

Les étapes du mémoire de recherche

Le mémoire permet de démontrer ses aptitudes pour la recherche ainsi que ses habiletés à communiquer par écrit les résultats de son travail. Dans la mesure du possible, le mémoire devrait faire l'objet d'une soumission dans une revue pour fins de publication. Le mémoire constitue un travail d'initiation à la recherche qui peut porter sur une grande diversité de thèmes conformes aux objectifs de formation de la maîtrise en psychoéducation. Il vise la vérification d'une hypothèse ou d'une question de recherche présentée en fonction d'une problématique de recherche définie en tenant compte des modèles théoriques et des vérifications empiriques disponibles dans la littérature scientifique.

Référez-vous au Guide des mémoires et des thèses (2022) pour trouver toutes les informations importantes concernant la réalisation et l'évaluation de votre mémoire.

Le mémoire comprend habituellement **quatre grandes parties** :

1. La recension des écrits pertinents au sujet traité
2. L'exposé de la méthode utilisée pour obtenir et analyser des données
3. La présentation et l'interprétation des résultats
4. La discussion

Le parcours aux études supérieures comporte quelques étapes formelles qui doivent être consignées aux ESP. Le tableau à l'**ANNEXE 3** résume ces étapes en précisant les échéanciers et responsabilités qui s'y rattachent.

Enregistrement du sujet de recherche

Les deux premières sessions d'études servent à préciser la question de recherche. À la fin du second trimestre, il faut enregistrer le sujet de recherche auprès des Études supérieures et postdoctorales. Le formulaire *Enregistrement du sujet de recherche* est disponible sur le site des ESP. Dès lors, comme le précise le règlement pédagogique des ESP, « l'étudiant qui désire modifier son sujet de mémoire doit en faire la demande au doyen de la faculté intéressée, au directeur du département ou au responsable des études supérieures après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche ».

Projet de mémoire et évaluation par un comité aviseur

Au plus tard 12 mois suivant son inscription au programme, la personne inscrite à plein temps doit être en mesure de soumettre un document d'environ 15 pages (20 maximum) présentant le projet de mémoire qu'elle entend réaliser. Pour la personne inscrite à demi-temps, le dépôt du projet de mémoire doit être fait entre le 15e et le 20e mois suivant la première inscription au programme.

Ce document comporte les éléments suivants :

- Problématique de recherche
- Justifications théorique et empirique (brève recension des écrits)
- Hypothèses ou questions de recherche
- Méthode (sujets ou participants anticipés, choix, justification et description des instruments, procédure)
- Analyses statistiques ou qualitatives prévues

L'**ANNEXE 4** présente les détails du contenu du document et de son processus d'évaluation.

Le comité aviseur a pour but de soutenir l'étudiante ou l'étudiant en lui offrant une rétroaction sur sa planification de recherche et, s'il y a lieu, des suggestions pour l'améliorer. Une fois son projet accepté, la personne qui se conforme aux recommandations du comité et qui complète le travail annoncé dans son projet ne devrait pas avoir de mauvaises surprises à l'évaluation de son mémoire.

Il est recommandé de ne pas s'engager dans la collecte ou l'analyse finale de ses données de recherche avant l'approbation du projet par le comité aviseur. Autrement, il y a un risque de devoir reprendre cette opération.

Certificat d'éthique

L'Université de Montréal a mis en place une politique systématique d'évaluation de la dimension éthique de tous les projets de recherche entrepris par sa communauté étudiante. Cette politique et les procédures de sa mise en œuvre se trouvent sur le site Conduite responsable en recherche. L'École de psychoéducation est affiliée au Comité d'éthique de la recherche en éducation et en psychologie (CEREP). Cette demande de certificat d'éthique suit l'approbation du projet de recherche par le comité aviseur.

Si le projet de mémoire s'inscrit à l'intérieur d'un programme de recherche qui a déjà reçu l'approbation du comité d'éthique de l'Université de Montréal, d'une autre institution ou d'un hôpital affilié à l'Université de Montréal, vous n'aurez pas à demander un nouveau certificat d'éthique. Il faudra cependant joindre une copie du certificat d'éthique lié aux données utilisées dans son projet lors de l'enregistrement du sujet de recherche.

Si le projet de mémoire ne s'inscrit pas à l'intérieur d'un programme de recherche détenant déjà son certificat d'éthique, vous devrez soumettre au CEREP une demande pour en obtenir un, avec le soutien de votre directrice ou directeur. Voyez les démarches à effectuer auprès du Comité d'éthique en recherche CEREP.

Autorisation de faire un mémoire par article

Il est possible de rédiger son mémoire sous forme d'article. Les renseignements généraux sur la présentation du mémoire par article, ainsi que les normes et règles à suivre sont disponibles dans le Guide des mémoires et des thèses (2022). La présentation par article vise à « faciliter et accélérer la

diffusion des résultats de la recherche. Cette approche donne l'occasion à l'étudiant d'apprendre à concevoir et à rédiger des articles, selon les modalités et les critères propres à son domaine de recherche et à planifier son travail en conséquence » (p.10).

Lorsqu'elle envisage de présenter un mémoire par article (habituellement un seul article dans le cas d'un mémoire), la personne doit d'abord s'assurer d'obtenir l'accord et l'appui de sa directrice ou de son directeur de recherche. Il est aussi suggéré d'aborder cette question lors de la présentation du projet de mémoire au comité aviseur, afin d'obtenir l'approbation de ses membres sur la pertinence d'un tel choix.

Une fois cette modalité de présentation et d'organisation du mémoire choisit, il convient d'obtenir du responsable des études supérieures l'autorisation de rédiger son mémoire sous cette forme. Il est suggéré de **présenter cette demande d'autorisation une fois le projet de mémoire accepté par le comité aviseur**. Il est possible de faire cette demande plus tardivement, mais cela doit être fait avant d'avoir entamé la rédaction du mémoire.

Le Guide des mémoires et des thèses des mémoires et thèses indique les éléments à préciser dans la demande. Entre autres :

1. Après avoir fourni les renseignements concernant son programme de formation, l'étudiante ou l'étudiant doit établir la liste des articles destinés à être inclus dans son mémoire de maîtrise. Pour chaque article, elle ou il indique l'ordre des auteurs, le titre, la revue à laquelle l'article est normalement destiné et l'état actuel de chaque article (publié, soumis ou en préparation). Il a été décidé à l'École de psychoéducation que **seuls les articles en préparation**, c'est-à-dire avant la contribution des coauteurs et coauteures à la rédaction du manuscrit (sauf la direction de recherche), sont recevables pour le mémoire.
2. L'étudiante ou l'étudiant doit indiquer clairement comment elle ou il prévoit rencontrer les règles générales de rédaction par articles (se référer à l'encadré Règles générales, p. 11 du Guide).
3. La directrice ou le directeur de recherche doit donner, par écrit, son avis sur le projet de rédaction du mémoire par article, en commentant de façon appropriée les renseignements fournis par l'étudiante ou l'étudiant.
4. La ou le responsable des études supérieures ou sa représentante, son représentant, le cas échéant, doit statuer par écrit sur la demande d'autorisation de rédiger par articles.

Une autorisation de rédiger un mémoire par article peut être retirée si le suivi et l'évaluation de la formation révèlent que l'étudiante ou l'étudiant n'est pas en mesure de respecter les exigences de ce mode de présentation. Par ailleurs, l'étudiante ou l'étudiant et sa directrice ou son directeur peuvent en tout temps décider de revenir à une présentation classique. Aucune autorisation n'est requise dans ce cas.

Avis de dépôt du mémoire

Deux mois avant le dépôt formel du manuscrit, la personne doit remplir un formulaire qui annonce le dépôt prochain de son mémoire. Cette notification administrative permet d'éviter des retards dans

l'évaluation de son mémoire. Cette action déclenche le processus de la nomination du jury. Ce formulaire se retrouve sur Mon UdeM.

Choix des membres du jury d'évaluation et évaluation du mémoire

Le Guide des mémoires et des thèses, ainsi que le Règlement pédagogique des ESP décrivent les étapes et les règles entourant l'évaluation du mémoire de recherche. Le contenu qui suit rappelle les principales lignes et précise certaines modalités propres à l'École de psychoéducation.

Le mémoire est évalué par un jury composé de **trois personnes** : la directrice ou le directeur de recherche, une professeure ou un professeur de l'École de psychoéducation, qui agit à titre de président-rapporteur, et une évaluatrice ou un évaluateur externe, soit un membre du corps professoral d'un autre département de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Dans un cas de codirection, le jury sera alors composé de quatre membres.

La directrice ou le directeur de recherche, après avoir consulté l'étudiante ou l'étudiant, doit suggérer par écrit :

- deux membres réguliers du corps professoral du département pouvant agir comme président-rapporteur
- deux membres du corps professoral qui ne sont pas du département, dont au moins une personne qui a préalablement accepté le rôle d'évaluatrice ou d'évaluateur externe. Il est d'usage que le président-rapporteur soit un des membres du comité aviseur, mais cela n'est pas une obligation.

Une fois la rédaction terminée et avec l'approbation de la directrice ou du directeur de recherche, l'étudiante ou l'étudiant doit envoyer par courriel **une copie en format Word et une copie en format PDF** de son mémoire à tgdesup@psyced.umontreal.ca. Le suivi des copies du mémoire seront transmises aux évaluatrices et évaluateurs.

Les **membres du jury disposent généralement d'un mois après réception du mémoire** pour remettre leur rapport d'évaluation au président-rapporteur. Le mémoire peut être soit :

- **Accepté sans corrections**
- **Accepté avec des corrections mineures**. Dans ce cas, l'étudiante ou l'étudiant dispose d'un mois pour faire les corrections. La direction de recherche valide les corrections effectuées et en fait rapport au président-rapporteur.
- **Accepté avec des corrections majeures**. Le délai pour faire les corrections majeures, bien que déterminé par le jury, ne peut dépasser 6 mois. Une liste détaillée des corrections demandées accompagne le renvoi du manuscrit à l'étudiante ou l'étudiant. Une fois les corrections effectuées, le mémoire est retourné à tous mes membres du jury, qui revoit le mémoire corrigé et décide ou non de l'accepter.
- **Refusé**

La version finale du mémoire, acceptée par le jury d'évaluation, est déposée sur Papyrus en format électronique.

Le mémoire de recherche : balises pour la rédaction et le dépôt

Pour l'École de psychoéducation, la rédaction du mémoire de maîtrise se veut un exercice de communication scientifique dont les principales qualités sont, outre la pertinence scientifique du sujet, la rigueur de la démarche méthodologique et analytique, la clarté, la cohérence et la concision du propos. Les balises suivantes ont été établies pour aider l'étudiante ou l'étudiant à répondre au critère de concision. Elles s'appliquent à tous, qu'il s'agisse d'un mémoire de 18 ou de 30 crédits, d'un mémoire classique ou par article.

Longueur du mémoire et de ses sections

Le corps du mémoire devrait comporter entre **40 et 60 pages** (incluant le sommaire, les chapitres ainsi que les figures et tableaux, mais excluant les références, les annexes et la table des matières).

- La **borne minimum de 40 pages est obligatoire**. Il s'agit du minimum en deçà duquel il devient difficile de juger des apprentissages théoriques et méthodologiques.
- La **borne maximum des 60 pages est fortement suggérée**, quoique non obligatoire. L'expérience indique qu'au-delà de soixante pages, les étudiantes et étudiants tendent à se répéter inutilement et à diluer la qualité du mémoire.

Quel que soit le format retenu (classique ou par article), le corps du mémoire devrait être découpé en quatre sections (ou chapitres), d'une longueur comparable, soit entre 10 et 15 pages chacune :

1. La présentation de la problématique (recension des écrits, questions de recherche ou hypothèse)
2. La présentation de la méthode
3. La présentation des résultats
4. La discussion des résultats.

Adaptation pour le mémoire par articles

Les revues scientifiques ont des exigences variables en matière de longueur de texte. Si certaines revues acceptent des manuscrits de 40 ou 50 pages, d'autres, en particulier dans le secteur médical, ne publient que de courts textes (3500 ou 4000 mots). Ce format peut paraître acceptable pour communiquer dans le milieu de la recherche, mais il se prête moins bien à une évaluation des apprentissages. C'est pourquoi les ESP, dans le cas des mémoires par article, exigent que le ou les articles soient précédés d'un chapitre d'introduction et suivis d'un chapitre de discussion. Voir les règles générales de présentation par articles dans le Guide des mémoires et des thèses (p. 12).

Ainsi, dans les cas où l'article du mémoire ne comporte qu'une courte section Problématique (5 à 6 pages), il faudra faire précéder l'article d'un chapitre Problématique générale de 5 à 6 pages qui permettra de bien situer et définir les concepts, les théories ou les études qui sous-tendent la pertinence de la question de recherche, et qui rendra davantage compte de la maîtrise et des connaissances du sujet. Cependant, dans le cas d'un article long, dont la section théorique compterait déjà une dizaine de pages, il est proposé de reprendre la mise en page de l'article à la manière d'un mémoire classique et de découper les différentes sections de l'article en chapitres (Problématique, Méthode, Résultats, Discussion).

Il en est de même pour la section Discussion. Si l'article du mémoire comporte une discussion relativement courte, il convient de compléter le mémoire par l'ajout d'un chapitre Discussion générale. Ce chapitre devrait être utilisé pour approfondir certains points importants de la discussion trop peu développés, pour aborder des points qui n'ont pas été touchés dans l'article et pour faire des liens avec la pratique psychoéducative.

Quant aux sections Méthode et Résultats qui pourraient aussi être assez courtes, il est suggéré de recourir à des annexes pour apporter les informations complémentaires pertinentes. En particulier, pour la section Méthode, il conviendra de décrire en annexe avec plus de détails les instruments de mesure utilisés (contenu, propriétés psychométriques, schéma d'entrevue) dont le contenu et la validité n'ont pas déjà fait l'objet d'une publication antérieure (sans ces précisions, il serait impossible à un autre chercheur de reproduire la même étude). Concernant la section Résultats, l'utilisation d'annexes peut permettre de mieux rendre compte de l'étendue du travail et des apprentissages réalisés durant les études de maîtrise (résultats d'analyses d'attritions ou de données manquantes, vérification de postulats, résultats complémentaires pertinents auxquels on réfère dans l'article, etc.).

Distinctions entre les mémoires de 18 et de 30 crédits

Le nombre de pages **n'est pas le critère** qui distingue ces deux types de mémoire. Le mémoire de 30 crédits, en plus de se conformer aux balises décrites précédemment, se distingue du mémoire de 18 crédits sur deux plans :

- un apprentissage plus approfondi des opérations de recherche
- une plus grande sophistication analytique.

Les étudiantes et étudiants participent entre autres à la collecte et la saisie de données et la codification d'entrevues ou de données observationnelles. Dans certains cas, une expérimentation propre est montée. Elles ou ils auront aussi eu davantage de temps pour se familiariser avec des techniques analytiques plus sophistiquées.

Balises pour la distinction des techniques d'analyse

	Mémoire de 18 crédits	Mémoire de 30 crédits
Analyses statistiques	**Au moins une** variable dépendante et **deux** variables indépendantes (p. ex. un prédicteur et une variable de contrôle, ou une comparaison entre deux groupes avec au moins une variable de contrôle). Les analyses statistiques utilisées doivent avoir été enseignées dans le cours de statistique à la maîtrise.	**Au moins une** variable dépendante et **trois** variables indépendantes, dont **une variable médiatrice ou modératrice** (impliquant un effet d'interaction).
Analyses qualitatives	Analyse descriptive de contenu sur une **quantité modeste** de matériel qui n'est pas déjà codé (élaboration de grilles de codification et codification). Quand le matériel est déjà codé, une analyse synthétique (ex. création d'une typologie à partir de catégories existantes, étude de cas, mise en lien novatrice de plusieurs thèmes d'entrevue déjà codés).	Analyse descriptive de contenu sur une **quantité substantielle** de matériel qui n'est pas déjà codé (élaboration des grilles de codification et codification) **ET** une analyse synthétique (ex. création d'une typologie, identification de dynamiques ou de thèmes transversaux au matériel analysé). Quand le matériel est déjà codé, **analyses synthétiques avancées** (ex. création d'une typologie à partir de catégories existantes et comparaison des profils, étude de cas multiples).
Devis expérimentaux à cas unique	Au moins **300 heures** consacrées à des activités d'observation, d'évaluation et d'intervention. Ces activités incluent aussi la collecte de données ainsi que le visionnement et la codification d'enregistrements audio et vidéo des séances effectuées.	Au moins **500 heures** consacrées à des activités d'observation, d'évaluation et d'intervention. Ces activités incluent aussi la collecte de données ainsi que le visionnement et la codification d'enregistrements audio et vidéo des séances effectuées.

Contribution des coauteures, coauteurs et version de l'article incluse dans le mémoire

Si au doctorat il est possible d'inclure des articles déjà soumis ou même acceptés dans une revue scientifique, il en est autrement pour le mémoire de maîtrise. En effet, l'École de psychoéducation autorise une seule version de l'article : **la version en préparation**. La version soumise dans le mémoire doit être une version de l'article qui n'a pas encore été révisée par les coauteures, coauteurs éventuels, à l'exception de la direction de recherche, et qui n'a pas encore été soumise à une revue. Cela vise à évaluer les apprentissages réalisés, sans corrections préalables.

Personnes ressources

Qui	Poste	Contact	Raisons de les contacter
Josée Cyr	Gestion des dossiers étudiants – Campus de Montréal	tgdesup@psyced.umontreal.ca	Cheminement étudiant Inscription aux cours Étapes administratives
Nathalie Roy TGDE	Gestion des dossiers étudiants – Campus de Laval	514-343-6111 #45152 nathalie.roy@umontreal.ca	Cheminement étudiant Inscription aux cours Étapes administratives
Nancy Jetté	Conseillère aux programmes d'études	nancy.jette@umontreal.ca	Enjeux dans les études (académique, santé) Soutien le responsable de programme
Myriam Hurteloup	Coordonnatrice des stages de maîtrise	myriam.hurteloup@umontreal.ca	Questions sur les stages Enjeux avec le milieu et la supervision
Pierrich Plusquellec	Responsables du programme	pierrich.plusquellec@umontrea.ca	Respect du règlement pédagogique Suivi des dossiers avec enjeux Approbation sur le dossier étudiant

Annexe 1 – Description des stages de maîtrise

<table>
<tr><th></th><th>Maîtrise professionnelle (PSE 66091-66092)</th><th>Maîtrise avec mémoire (PSE 66081-66082)</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Durée</td><td colspan="2">De mi-septembre à fin mars
- Les dates et l'horaire de stage font l'objet d'une entente entre la ou le stagiaire et le milieu. Cela peut être ajusté en fonction des besoins du milieu et de la ou du stagiaire (la priorité allant au premier).
- Le contact direct (CD) avec la clientèle comprend les interactions avec la clientèle et ses proches (CC), de même que la collaboration avec les partenaires et le rôle-conseil.</td></tr>
<tr><td>560 heures (4 jours par semaine)
- CD : 196 h (env. 10 h/sem.), dont 112 h (5,5 h/s) de CC*
- 30 h de CD doivent être vécues en présence de l’accompagnateur**
- 56 h de CD doivent être constituées de prise en charge autonomes***</td><td>420 heures (3 jours par semaine)
- CD : 147 h (env. 5 h/sem), dont 84 h (4,5 h/sem) de CC*
- 24 heures de CD doivent être vécues en présence de l’accompagnatrice ou accompagnateur**
- 42 h de CD doivent être constituées de prises en charge autonomes**</td></tr>
<tr><td>Objectifs</td><td colspan="2">Approfondir les compétences suivantes :
- Évaluer les capacités adaptatives d’une personne ou d’une famille de manière rigoureuse et en accord avec le mandat reçu
- Déterminer et mettre en oeuvre des interventions appropriées à la situation et dont l’efficacité est reconnue
- Prendre en charge des interventions ajustées aux besoins des personnes en vue de soutenir leur démarche adaptative
- Agir conformément aux règles et principes associés à la déontologie et à l’éthique professionnelle
- Établir des liens de collaboration appropriés avec les partenaires et s’initier au rôle-conseil
- Communiquer avec la clientèle et les partenaires de manière appropriée à la situation, à l’oral et à l’écrit
- Poser un regard critique, juste et sensible sur ses interventions et motivations afin d’offrir le meilleur service possible</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Expériences requises en stage</td><td colspan="2">- Initiation à l'utilisation et à l'interprétation d’instruments de mesure : souhaité
- Rapport d’évaluation et Plan d’intervention
- Interventions individuelles, familiales ou de groupe (la diversité des modalités est un atout), travail auprès des partenaires et rôle-conseil***
- Tenue de dossiers, participation aux réunions d’équipe, discussions cliniques ou formations offertes par le milieu
- Enregistrement audiovisuel de séances d’intervention (si autorisation du milieu et des usagers)
- Contribution au milieu sollicitant des habiletés de collaboration et de rôle-conseil</td></tr>
<tr><td>Suivi individuel durant au moins 10 semaines, avec rapport d'évaluation et plan d'intervention. Un cours est consacré à l'analyse de cette intervention.</td><td></td></tr>
<tr><td>Responsabilités de l’accompagnateur-trice</td><td colspan="2">- Faciliter l’intégration de la ou du stagiaire dans le milieu
- Trois rencontres tripartites (dans le milieu de stage) avec la superviseure ou le superviseur et la ou le stagiaire :
1. Validation du contrat de stage
2. Évaluation formative
3. Évaluation sommative
- Rencontre d’accompagnement hebdomadaire prévue d’avance afin de favoriser la préparation de la ou du stagiaire (60 minutes par semaine)
- Un minimum de 30 heures (1,5 h/semaine) de co-intervention avec la ou le stagiaire. Ex : possibilité d’observer et d’être observé à des fins d’apprentissage et de rétroaction, coanimer en augmentant progressivement le degré d’autonomie.
- Lectures et rétroactions sur les travaux de la ou du stagiaire.
- Exigences de qualification : Maîtrise (2 ans d’expérience) ou baccalauréat en psychoéducation et membre de l’OPPQ. Exceptionnellement : maîtrise ou doctorat dans une discipline psychosociale avec 3 ans d’expérience.</td></tr>
</table>

* Télé-intervention acceptée comme interactions avec la clientèle et ses proches (CC).
** Il est possible de désigner deux accompagnatrices ou accompagnateurs.
*** La ou le stagiaire peut réaliser des prises en charge autonomes si elle ou il est jugé prêt à le faire.

Annexe 2 – Année préparatoire (propédeutique) à la maîtrise mémoire et stage

La propédeutique est destinée aux personnes admises à la maîtrise en psychoéducation qui ne détiennent pas déjà le baccalauréat en psychoéducation. Ces personnes proviennent principalement du baccalauréat en psychologie, ou détiennent une combinaison de programmes, dont une mineure en psychoéducation, en psychologie ou en criminologie.

Avant d'intégrer le cheminement régulier à la maîtrise, ces personnes doivent suivre les crédits de cours et de stages requis par l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec.

L'année préparatoire compte 29 crédits, tous obligatoires, soit 18 crédits de cours et 11 crédits accordés au stage.

1er trimestre – AUTOMNE		2e trimestre – HIVER	
PSE 2203-A L'évaluation psychoéducation	3 cr.	PSE 2209-A Conception de plans d'intervent.	3 cr.
PSE 2205-A L'activité psychoéducative	3 cr.	PSE 1207-A Observation des comportements	3 cr.
PSE 3202-A La relation psychoéducative	3 cr.	PSE 1208-B Introduction à la psychoéducation	3 cr.
PSE 32501-A Stage d'intervention 1	5,5 cr.	PSE 32502-A Stage d'intervention 2	5,5 cr.

Annexe 3 – Synthèse des grandes étapes de la réalisation du mémoire

Opération	Procédure administrative	Échéancier	Responsabilité
Enregistrement du sujet de recherche	Remplir le formulaire et envoyer une copie par courriel à votre TGDE	Fin du 2e trimestre de la première année	L'étudiant-e, après l'approbation de son directeur ou sa directrice (signature requise)
Dépôt du projet de mémoire et comité aviseur	Envoyer une copie par courriel à votre TGDE	Trimestre d'été de la 1re année, soit de 8 à 12 mois suivant le début des cours (si à **plein temps**) ou De 15 à 20 mois suivant le début des cours (si à **demi-temps**)	L'étudiant-e, après l'approbation de son directeur ou sa directrice Le directeur ou la directrice suggère des membres pour le comité aviseur. Le ou la responsable des études supérieures approuve et nomme le comité aviseur.
Obtention du certificat d'éthique si nécessaire	Remplir le formulaire d'évaluation éthique		L'étudiant-e, avec soutien de son directeur ou sa directrice
Demande d'autorisation pour rédiger un mémoire par article.		Avant le dépôt	L'Étudiant-e fait la demande à son directeur ou sa directrice À mentionner au comité aviseur
Inscription en rédaction de mémoire	Envoyer la demande par courriel à votre TGDE	À la fin de la scolarité de la maîtrise **Modalité Recherche** : Automne de la 2e année (4e trimestre) **Modalité Recherche et stage** : Été de la 2e année (6e trimestre)	L'étudiant-e, après l'approbation de son directeur ou sa directrice
Dépôt du mémoire	Remplir le formulaire d'avis de dépôt **2 mois à l'avance** et l'envoyer par courriel à votre TGDE	Dernier trimestre d'été. Avant la fin de la 2e année, (6e trimestre)	L'étudiant-e, après l'approbation de son directeur ou sa directrice

Annexe 4 – Projet de recherche et comité aviseur

Présentation

La présentation matérielle du projet doit se conformer aux normes de présentation des mémoires et des thèses des ESP (se référer au Guide des mémoires et thèses). La page titre comporte, outre le titre de la recherche, le nom de l'étudiante ou l'étudiant, le grade postulé, le nom de la ou du directeur de recherche et la date.

Plan du projet de mémoire

Le projet ne doit pas dépasser 20 pages (avant annexes) et doit obligatoirement comporter les parties suivantes :

Position du problème

Décrire en quelques lignes les principaux buts de la recherche, la ou les grandes questions qu'abordera le mémoire; ceci fait office d'introduction et sert à présenter le fil directeur du contexte théorique qui suit.

Contexte théorique

Précisez le plus brièvement possible les fondements théoriques du projet et résumez les principaux travaux touchant directement le sujet étudié et les méthodes employées. Le contexte théorique ne doit pas être une recension exhaustive de la documentation. Il ne comporte que le contenu suffisant et nécessaire pour l'élaboration des hypothèses ou questions de recherche. Il doit être construit de façon à amener naturellement les hypothèses ou questions.

Question(s) de recherche ou hypothèse(s)

Formulation des questions ou des hypothèses (ou de l'hypothèse) de recherche sous forme de propositions simples et concises. Ne pas confondre avec postulats ou buts. Lorsqu'il y a plusieurs hypothèses, indiquer si elles ont une égale importance ou préciser les liens entre l'hypothèse principale et les autres hypothèses. La même démarche est nécessaire avec des questions de recherche.

Méthode

La description de la recherche doit inclure les éléments suivants :

- Participants : donnez toutes les informations pertinentes (nombre, âge, sexe, niveau de scolarité, etc.) connues au moment de la présentation du projet.

- Instruments et mesures : les échelles de mesure utilisées ou le protocole d'entrevue, indices de validité, exemples d'items (ou liste des items par dimension mesurée, en annexe), canevas d'entrevue en annexe.
- Procédures et déroulement de la recherche : collecte de données, temps de mesure et étapes de réalisation de l'expérimentation s'il y a lieu.
- Stratégie analytique et devis : méthodes quantitative, qualitative ou mixte, devis (transversal ou longitudinal, descriptif ou explicatif, pré/quasi ou expérimental, etc.), traitement des données manquantes, vérification des postulats, étapes de l'analyse et types d'analyse pour chacune des questions ou hypothèses de recherche, méthode de vérification de la validité inter-juge (méthodes qualitatives ou observations directes).

Références

Liste de toutes les sources citées dans le document, en respectant les règles de présentation de l'APA. Visitez le site des Bibliothèques pour plus de ressources : https://bib.umontreal.ca/citer/apa

Annexes

Description détaillée des instruments de mesure, formulaires de consentement, etc. La totalité des annexes ne doit pas dépasser 10 pages.

Approbation de la direction de recherche

Le document doit être approuvé par la directrice ou le directeur (et codirection) de recherche.

Processus d'évaluation

Après l'approbation de la directrice ou du directeur de recherche, il faut soumettre son projet (**formats Word et PDF**) par courriel à votre TGDE, qui s'occupe de le transmettre aux membres du comité aviseur.

Le projet est évalué par un comité formé de la direction de recherche, de la codirection s'il y a lieu et de deux membres du corps professoral de l'École. Ce comité est nommé par la ou le responsable des études supérieures à partir d'une liste de noms (soumise au moment du dépôt des copies du manuscrit) suggérés par la directrice ou le directeur de recherche.

Environ un mois après le dépôt du projet, l'étudiante ou l'étudiant rencontre les membres du comité aviseur, présidé par la directrice ou le directeur de recherche. Ce dernier, avec l'étudiante ou l'étudiant, il convient de la date de cette rencontre. Une courte présentation (15 minutes max.) résumant son projet doit être préparée, sauf en cas de dispense par les membres du comité.

Avant de recevoir l'étudiant, les membres du comité se rencontrent privément quelques minutes pour échanger sur leur évaluation générale du projet. Le comité invite par la suite l'étudiant à venir présenter son projet et à répondre à ses questions. Une fois les échanges terminés, l'étudiant est

prié de sortir pour permettre aux membres du comité de délibérer. À son retour, la directrice/directeur transmet à l'étudiant l'évaluation globale du comité et lui indique les correctifs à apporter.

S'il y a très peu de correctifs à apporter, le rapport d'évaluation, qui précise les recommandations du comité, peut être signé sur-le-champ par tous les membres, incluant l'étudiant. Ce rapport est transmis par courriel à la TGDE des études supérieures. Le formulaire de rapport d'évaluation a préalablement été envoyé au directeur de recherche.

Lorsque les recommandations sont un peu plus substantielles, la directrice/directeur de recherche avec la participation de l'étudiant résume dans les jours qui suivent les recommandations du comité (une page ou deux maximum) puis font approuver ce résumé par les autres membres du comité. Ce rapport officiel doit par la suite être signé par tous les membres du comité et l'étudiant, et transmis par courriel à la TGDE des études supérieures.